



EURL CAMPING DE KERGO \*\*\*  
RTE DE CARNAC - 56 400 PLOEMEL  
TEL/FAX :0297568066  
SIRET :439 966 193 00013 - Capital : 8 000 €

## DEMANDE DE RESERVATION

### CONTRAT DE LOCATION D'UN MOBILHOME

NOM ..... PRENOM .....  
ADRESSE.....  
.....

je désire louer : un mobilhome 4 à 6 places : préciser le nbre exacte d'occupants : .....  
DU SAMEDI ..... 14 H AU SAMEDI ..... 10 H soit la semaine N°.....  
Ou forfait week end du ..... au.....  
avec supplément animal (chien) : ..... / jour

MONTANT DU SEJOUR (mobilhome+ séjour) : ..... euros

supplément animal : ..... euros

MONTANT TOTAL DU SEJOUR (hors taxe de séjour) : ..... euros

Ci-joint mon chèque de règlement soit :

25% DU SEJOUR .....€ + frais de réservation de 10 € = .....EUROS

Je m'engage à verser le solde du montant de ma location 30 jours avant mon arrivée et les suppléments à mon arrivée. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessous et de les avoir accepté.

LE ..... SIGNATURE.....

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION MOBILHOME

La réservation n'est effective qu'après le retour du contrat signé, dans la limite des places disponibles et du règlement des arrhes de 25% du montant total du séjour majoré des frais de réservation. Le solde soit 75% du montant du séjour devra être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, à défaut la réservation sera considérée comme annulée. Les suppléments (taxes séjour 0.35€/personne/jour+13 ans) et animal s'il y a lieu 1€/nuit) seront réglés à l'arrivée.

En cas d'annulation 2 mois et plus avant le séjour il sera retenu à titre de frais d'annulation 10% du montant de la facture, +1 mois et 2 mois avant le séjour 25%, et moins d'1 mois avant le séjour 75 %. Votre location sera disponible du samedi 14 heures au samedi 10 heures. Une caution de 305 € sera demandée à l'arrivée et restituée au départ si l'état des lieux final le permet (pas de détériorations constatées dans le mobilhome, pas d'équipement manquant ni cassé). Une somme forfaitaire de 38 € sera retenue si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté. Le locataire du mobilhome doit être assuré en responsabilité civile. La sous location est interdite, seuls le titulaire du contrat, les personnes déclarées et autorisées par le gestionnaire sont admises dans la location (tentes ou personnes supplémentaires seront facturées en sus si accord du camping). Les prix de location sont établis pour 4 à 6 personnes maxi et comprennent la consommation d'eau, de gaz, d'électricité, (sachant que le mobilhome est équipé de vaisselle, couvertures, cafetière électrique etc... grand confort et que les draps et linge de maison sont à fournir par le locataire).